



**ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION D'OUVRIR
UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

La Maire de la Commune de Léry,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703656-20230822-A71-2023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2023

VU,

- Les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les articles L 3321-1 et L 3355-8 du Code de la Santé Publique,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sarah FAUVEL, Présidente de l'association NALA, sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons de 3ème catégorie temporaire à l'occasion de la fête du grand Saint Ouen.

CONSIDÉRANT que l'association NALA représentée par sa présidente est autorisée à vendre des boissons du premier et troisième groupe à l'occasion de la fête de la Saint Ouen du vendredi 25 août 2023 18h au dimanche 27 août 2023 minuit.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Sarah FAUVEL, Présidente de l'association NALA est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, sur la place des Émotelles à partir du vendredi 25 août 2023 à 18h00 jusqu'au dimanche 27 août 2023, minuit, à l'occasion de la fête de la Saint-Ouen.

Article 2 : À cette occasion, il pourra être servi des boissons des trois groupes, à savoir :

- boissons du premier groupe : boissons sans alcool ou présentant des traces d'alcool non supérieures à 1,2° d'alcool,
- boissons du deuxième groupe : boissons fermentées non distillées et faiblement alcoolisées telles que le vin, la bière ou le cidre,
- boissons du troisième groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool.

Article 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont de l'Arche,
- Madame Sarah FAUVEL, Présidente de l'association NALA

Fait à Léry, le 22/08/2023

La Maire,
Janick LÉGER

